



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### étudiants

Question écrite n° 81880

### Texte de la question

M. Michel Lefait attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des étudiants parfois obligés, durant les périodes de vacances, d'effectuer des périodes de stage en entreprises. Ces dernières ne sont nullement contraintes de leur verser une rémunération même symbolique soit-elle, durant le stage alors que dans le même temps, ces étudiants ont à faire face à des frais de transport et de logement souvent importants. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il ne serait pas possible qu'ils puissent à l'occasion de ces stages bénéficier d'une indemnisation spécifique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81880

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 2005, page 11936